



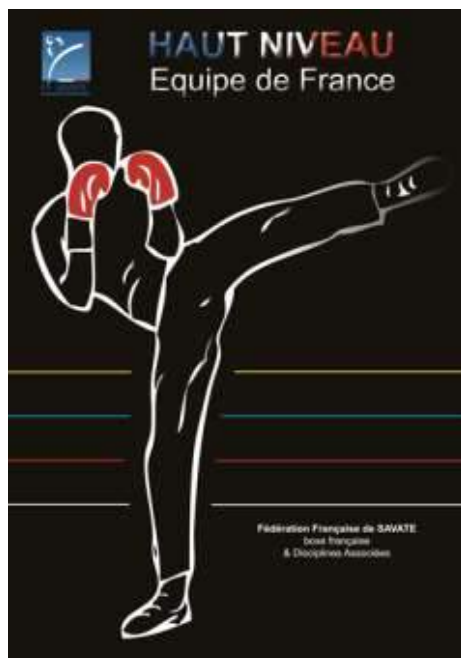
Direction Technique Nationale

SAISON SPORTIVE 2019

MODALITÉS DE SÉLECTION

EQUIPE DE FRANCE

Disciplines : COMBAT & ASSAULT



29/03/2019

SOMMAIRE

1. Les grands principes	p. 4
2. Les comités de sélection	p. 5
3. Critères de sélection	p. 5
4. Engagements des sportifs (ves)	p. 7
a) Les titulaires	
b) Les remplaçants	
5. Engagements de la Fédération	p. 8
a) Envers les titulaires	
b) Envers les remplaçants	

Introduction

Conformément aux règlements fédéraux, la Direction Technique Nationale a la responsabilité des équipes de France (Combat et Assaut) ainsi que la mise en œuvre du Plan de Performance Fédéral. Ce plan stratégique définit les grands axes de notre action « de la détection aux équipes de France ».

Concernant les équipes de France, notre objectif pour 2019 est de préparer les échéances internationales de référence, championnat du Monde et championnat d'Europe dans toutes les catégories. Nous souhaitons permettre aux sportifs et aux sportives d'atteindre les performances de haut niveau dans les différents championnats. Pour cela, nous mettons en place des stages en amont des compétitions internationales afin de préparer les grands rendez-vous internationaux de la saison. La planification de ces regroupements tient compte des calendriers nationaux et internationaux.

Notre objectif pour 2019 est de conserver la première place des nations en Assaut et en Combat. Cette réussite passe obligatoirement par un engagement fort des athlètes sélectionnés dans les différentes équipes. Nos exigences impliquent une présence **obligatoire aux stages** et le **suivi du programme d'entraînement** élaboré par les entraîneurs nationaux. En contrepartie, la fédération et le Ministère des Sports apportent un soutien financier et humain pour favoriser la réussite des projets sportifs.

Cette saison et pour la première fois, le continent africain organise une compétition internationale de référence. La Tunisie va nous accueillir pour le tournoi qualificatif du championnat du monde de combat. L'Italie aura la responsabilité d'organiser le championnat d'Europe Assaut.

Pour cette saison sportive : les comités de sélections se réuniront :

- **Le dimanche 14 avril 2019 à Paris pour l'équipe de France COMBAT Seniors**
- **Le dimanche 21 avril 2019 à Paris pour l'équipe de France ASSAUT**
- **Le dimanche 28 avril 2019 à Marseille pour l'équipe de France COMBAT juniors**

Je précise qu'à l'issue de la délibération du comité de sélection, les sportifs et les sportives concernés recevront un courrier indiquant les propositions de sélection (titulaire ou remplaçant). Chaque athlète sera libre d'accepter ou non notre proposition dans les conditions définies par la fédération.

Les sélections ne seront définitives qu'après retour du document signé concernant la proposition de la sélection et l'acceptation des conditions (plus particulièrement, la présence aux stages). Pour ce dernier point, aucune dérogation ne sera acceptée. Chaque athlète devra s'organiser pour être présent.

Après l'annonce des sélections et si besoin, les membres de l'équipe de France pourront faire appel à la Direction Technique Nationale pour vous soutenir dans vos démarches auprès de votre employeur ou votre organisme de formation.

Sportivement

Thierry Mardargent
Directeur Technique National

1. Les grands principes :

- ✓ La Direction Technique Nationale a la responsabilité des équipes de France
- ✓ Le comité de sélection est composé d'un membre du bureau et de membres représentant la Direction Technique Nationale. Il sera validé par le bureau et le comité Directeur pour l'olympiade.
- ✓ Les finalistes des différents championnats de France ne sont pas automatiquement sélectionné(e)s pour représenter la France (cf. règlements fédéraux).
- ✓ Le comité de sélection déterminera le sportif ou la sportive (par catégorie) qui nous permettra de représenter le mieux la France et obtenir le titre du championnat de référence (Monde ou Europe)
- ✓ Seul le sportif (ou la sportive) désigné(e) titulaire pourra représenter la France aux compétitions de référence
- ✓ Seuls les entraîneurs nationaux nommés par le Directeur Technique National pourront échauffer et coacher les tireurs lors :
 - **du championnat du Monde Combat 2019**
 - **du championnat d'Europe Assaut 2019**
 - de toutes les compétitions identifiées dans le programme Equipe de France
- ✓ Les tireurs sélectionnés en Equipe de France de Savate boxe française ne pourront pas représenter la France pour une autre fédération de sport pieds/poings (ils devront faire un choix) pendant la durée du contrat Equipe de France.
- ✓ Dans le cas d'un double nationalité, l'athlète sélectionné (e) devra faire un choix définitif (cf. règlement de la FISav)
- ✓ Le titulaire sera membre de l'«Equipe de France Combat ou Assaut 2019».
- ✓ Le remplaçant peut être sollicité afin de suppléer un titulaire.
- ✓ Le cas échéant :
 - il pourra bénéficier des avantages liés à cette sélection
 - il devra respecter les engagements identifiés dans le contrat
 - il ne pourra pas être sélectionné dans une autre Equipe de France sur la période identifiée sur les contrats.
- ✓ Les athlètes seront libres d'accepter ou de refuser la proposition faite par le comité de sélection. Un courrier leur sera adressé individuellement.
- ✓ Les sélections seront établies conformément aux règlements édités par la FISav
- ✓ **Dans la situation où le tireur (se) refuse :**
 - ✓ Il ne pourra pas prétendre aux éléments décrits dans le paragraphe 6.
 - ✓ Il ne pourra pas prétendre à figurer sur une liste ministérielle.

- ✓ Toutefois, le tireur pourra participer à d'autres épreuves en respectant les règles fédérales (entre autres, respect des délais entre deux combats ou deux tournois pour respecter l'intégrité physique...etc.).

2. Les comités de sélection :

1) Comité de sélection COMBAT Seniors (H/F) et Juniors

7 personnes

- Un représentant du bureau, M. Rodolphe Redon, vice-président
Ou son suppléant, M. Philippe Suisse, secrétaire général
- Le DTN, M. Thierry Mardargent
- Le DTN adjoint en charge du haut niveau, M. Hubert Abela
- L'entraîneur/responsable de l'EQF seniors combat homme, M. Richard Aguenihnaï
- L'entraîneur adjoint de l'EQF seniors combat homme, M. Fathi Mira
- L'entraîneur de l'EQF seniors combat femme & entraîneur national adjoint de l'EQF juniors, Mme Nancy Joseph
- L'entraîneur de l'EQF juniors & de l'EQF seniors combat femme, M. Jérôme Huon

2) Comité de sélection ASSAUT (hommes et femmes)

5 personnes

- Un membre du bureau, M. Philippe Suisse, secrétaire général
Ou son suppléant, M. Rodolphe Redon, vice-président
- Le DTN, M. Thierry Mardargent
- Le DTN adjoint en charge du haut niveau, M. Hubert Abela
- L'entraîneur/responsable de l'EQF assaut, M. Christophe Neuville
- L'entraîneur national adjoint, M. Jérôme Huon ou Fathi Mira

3. Critères de sélection:

a) Equipe de France 2019 :

Le comité de sélection est responsable du choix des titulaires et des remplaçants des équipes de France pour participer au Championnat d'Europe Assaut 2019 et Championnat du Monde Combat 2019. Il s'engage à communiquer auprès du bureau et du comité directeur fédéral les noms des sportifs identifiés.

Les sportifs (ves) seront prévenus par e-mail et par courrier. Ils devront répondre rapidement afin de confirmer l'acceptation de la sélection proposée par le comité. Toute absence de réponse dans le délai prévu dans le courrier pourrait remettre en cause la sélection proposée.

Le comité de sélection tiendra compte d'un ensemble d'éléments pour prendre sa décision :

1. Les règlements fédéraux nationaux et surtout internationaux
2. Les observations sur le championnat concerné par la catégorie
3. Le parcours antérieur du sportif ou de la sportive
4. Le nombre de combats ou assauts effectués, du nombre de victoires
5. La qualité technique et tactique de ses combats ou des assauts
6. L'investissement dans les stages ou autres regroupements proposés
7. Les compétitions internationales éventuelles (gala)
8. Le respect des principes républicains et des valeurs citoyennes de notre pays

Les entraîneurs nationaux en charge de collectifs établiront une fiche individuelle regroupant les éléments cités et ils émettront un avis objectif sur le sportif ou la sportive. Ce travail se fera en lien avec le DTN adjoint en charge du haut niveau.

NB : Les remplaçants seront identifiés sur la base des mêmes critères que les titulaires.

Quelques éléments complémentaires à prendre en compte :

➤ Le comité de sélection se laisse la possibilité de faire un combat ou un assaut sélectif afin d'identifier le titulaire.

➤ Le comité de sélection se laisse la possibilité de ne pas sélectionner de remplaçant s'il estime qu'aucun sportif (ve) n'a les aptitudes pour suppléer le titulaire.

➤ Le comité de sélection se laisse la possibilité de sélectionner plusieurs remplaçants (2 ou 3 maximum) pour palier un forfait. Dans le cas du remplacement du titulaire, une épreuve test pourra être organisée par la Direction Technique Nationale pour faire son choix.

b) Compétitions internationales de référence :

Nombre de sportifs potentiellement sélectionnables au regard des inscrits au championnat de France :

- 1 athlète féminine (senior) par catégorie de poids
- 1 athlète masculin (senior) par catégorie de poids
- 1 athlète masculin (junior) par catégorie de poids

Attention, toutes les catégories de poids ne sont pas systématiquement représentées.

La Fédération internationale se réserve le droit de ne pas ouvrir une catégorie de poids si elle juge que le nombre d'inscrits n'est pas suffisant.

La Direction technique ne sélectionnera pas d'athlète si aucun adversaire n'est inscrit dans sa catégorie de poids.

Femmes	- 48 kg	de 48 kg à 52 kg	de 52 kg à 56 kg	de 56 kg à 60 kg	de 60 kg à 65 kg	de 65 kg à 70 kg	de 70 kg à 75 kg	+ de 75 kg		
Hommes Seniors & Juniors			- 56 kg	de 56 kg à 60 kg	de 60 kg à 65 kg	de 65 kg à 70 kg	de 70 kg à 75 kg	de 75 kg à 80 kg	de 80 kg à 85 kg	+ de 85 kg

Mémo : A l'issue des sélections, un courrier sera envoyé aux athlètes sélectionnés en demandant un retour immédiat (accord/refus).

4. Engagement des sportifs (ves)

a) Les tireurs titulaires « Equipe de France 2019 » :

Ces sportifs s'engageront dans le programme défini par la Direction Technique Nationale

- ✓ Ils signeront le « **contrat équipe de France 2019** » qui prendra effet du premier jour du premier stage jusqu'au dernier jour de la compétition identifiée.
- ✓ En cas d'absence ou de non-respect du programme (non présence aux stages du premier au dernier jour par exemple), la Direction Technique Nationale se laisse la possibilité de remplacer le titulaire.
- ✓ En cas d'absence pour blessure, le tireur devra fournir un certificat médical. La Direction Technique Nationale se laisse la possibilité de demander une visite dans un centre médical pour effectuer une deuxième expertise. La fédération prendra en charge les frais de la contre-expertise et les frais de déplacement sur la base des règles fédérales.
- ✓ Pendant cette période, les tireurs titulaires de l'équipe de France 2019 pourront participer à d'autres compétitions après accord de la Direction Technique Nationale et de la commission nationale des compétitions, sous réserve que celles-ci ne perturbent pas la préparation aux compétitions identifiées (respect des règles fédérales, délais...).
- ✓ En dehors de cette période, les tireurs pourront faire une demande pour participer à d'autres épreuves en respectant les règles fédérales.
- ✓ L'athlète s'engage à subir l'ensemble des examens médicaux exigés dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire et pour le passeport médical.
- ✓ S'engage à se maintenir en état de forme permettant de préparer la saison internationale et à être vigilant sur son poids au vu de sa catégorie

b) Les tireurs remplaçants :

- ✓ Les sportifs désignés remplaçants **ne seront pas invités** à participer aux stages préparatoires sauf s'ils sont désignés titulaires. Les règles pour les titulaires s'appliqueront.

- ✓ Si un remplaçant est sollicité afin de suppléer un titulaire, il ne devra pas être sélectionné dans une autre Equipe de France sur la période internationale liée au championnat de référence assaut ou combat.
- ✓ Il s'engage être dans un état de forme pour être performant le cas échéant

5. Engagements de la Fédération :

Envers les tireurs titulaires « Equipe de France 2019 »

- ✓ Ils pourront prétendre à une inscription sur les listes de haut niveau suivant la catégorie d'âge (sénior, élite, relève), suivant les critères définis dans le Plan de Performance Fédéral (renseigner le PSQS, réaliser la totalité des examens requis dans le cadre de la SMR, signer la convention SHN)
- ✓ Ils bénéficieront d'une prise en charge totale (selon barème fédéral) des examens médicaux requis dans le cadre du suivi médical règlementaire,
- ✓ Ils pourront prétendre à l'obtention d'une prime de haut niveau sur la base des critères suivants :
 - nombre de combats ou d'assauts effectués
 - victoires, défaites ou nul
 - présence aux stages et investissement
- ✓ Ils pourront prétendre à des aides personnalisées, manque à gagner... (sous certaines conditions définies par la Direction Technique Nationale et sous réserve que l'aide attribuée par le Ministère soit maintenue)
- ✓ Ils bénéficieront d'une dotation équipe de France
- ✓ Ils bénéficieront d'un accompagnement socioprofessionnel en priorité.
- ✓ Ils seront pris en charge pour les stages et les compétitions (sur la base des règles financières fédérales)

Envers les tireurs remplaçants :

- ✓ Le DTN pourra éventuellement inscrire ces sportifs sur la nouvelle liste ministérielle « Collectifs Nationaux » suivant les critères définis dans le Plan de Performance Fédéral (renseigner le PSQS, et réaliser la totalité des examens requis dans le cadre de la SMR)